

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2016

**Présents** : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Michener, Langlade, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin

**Excusés** : Mme Galisson

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 04-2016** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 8 rue des Fontaines appartenant à M. COGNON

### **N° 2016-30: DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL**

#### **7.1 Finances locales – décisions budgétaires**

Le maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget principal :

- pour l'opération d'isolation et de mise en accessibilité des bâtiments scolaires
- pour intégrer le résultat de fonctionnement du CCAS suite à sa dissolution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'ouverture de crédits comme indiqué ci-dessous :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		DÉPENSES	RECETTES
N°	INTITULÉ		
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
615231	Entretien et réparation voirie	+ 510,55	
002	Résultat de fonctionnement CCAS		+ 510,55

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Opération n° 149 – Isolation des bâtiments scolaires			
21312	Travaux de rénovation	+ 25 000	
Opération n° 149 – Isolation des bâtiments scolaires			
1321	Subvention DETR		+ 25 000

## **N° 2016-31: EMPRUNT CAISSE DES DÉPÔTS – RÉNOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES**

### 7.3 Finances locales – emprunts

Afin de financer les travaux de rénovation des bâtiments scolaires, le maire propose de contracter un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts pour un montant total de 115 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Caractéristiques	PSPL <sup>2</sup>
Enveloppe	Enveloppe PCV 0 %
Montant	115 000 €
Commission d’instruction	0 €
Pénalité de dédit	1 %
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	0 %
TEG	0 %
Durée d’amortissement	15 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d’intérêt	0 %
Profil d’amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité
Taux de progressivité de l’amortissement	0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **Autorise** le maire à signer l’offre de prêt proposée par la Caisse des dépôts comme indiqué ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette offre de prêt.

## **N° 2016-32: CONVENTION POUR LA VISITE ANNUELLE DES PRISES D’INCENDIE AVEC VEOLIA**

### 8.2 Voirie

Le maire propose de renouveler la convention pour la visite annuelle de vérification des prises d’incendie avec Veolia.

Cette convention a pour objet : la visite annuelle des prises d’incendie de la commune, le contrôle triennal des caractéristiques de débit de pression,

l'établissement d'un compte-rendu annuel.

Il est proposé de renouveler cette convention pour 5 ans pour un montant total de 6 300 € H.T. (soit 1260 € H.T/an – 45 € H.T/an/prise incendie).

Il est précisé que la rémunération de Véolia variera proportionnellement au nombre de prise incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer la convention pour la visite annuelle des prises d'incendie avec Veolia pour un montant de 45 € H.T./an et par prise incendie.

### **N° 2016-33: CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN DÉSHERBEUR THERMIQUE ET D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE AVEC LA VILLE DE LIGUEIL**

#### **8.8 Environnement**

Le maire présente les projets de conventions avec la commune de Ligueil pour la mise à disposition de matériels de désherbage alternatif.

La mise à disposition du désherbeur thermique à vapeur se ferait sur la base de 10 semaines avec une participation financière de 50 € par semaine. La mise à disposition du désherbeur mécanique se ferait sur la base de trois périodes d'utilisation de deux jours par an avec une participation financière de 100 € par période d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer les conventions pour la mise à disposition d'un désherbeur thermique et d'un désherbeur mécanique,
- **Précise** que le tarif pour la mise à disposition du désherbeur thermique sera de 50 euros par semaine et de 100 € par période d'utilisation (deux jours par semaine) pour le désherbeur mécanique.

### **N° 2016-34: CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATION D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES AU PROFIT DE M.DALLOT**

#### **8.2 Voirie**

Le maire explique que M. Dallot, domicilié au lieudit Prix, doit refaire son installation d'assainissement autonome afin de la mettre aux normes. L'évacuation des eaux traitées doit se faire vers l'exutoire le plus proche (fossé de la route départementale n° 97). Pour rejoindre l'exutoire, M. Dallot souhaite emprunter le chemin rural n° 43 pour le passage des

canalisations. La canalisation serait installée sur l'accotement sur un longueur de 100 mètres et une profondeur de 30 cm.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une convention d'autorisation de passage doit être signée avec M. Dallot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer la convention pour l'autorisation de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées sur le chemin rural n° 43 (lieudit « Prix ») au profit de M. Dallot.

**N° 2016-35: CONTRAT DE LOCATION POUR LE LOGEMENT SITUÉ 9BIS RUE DANGÉ D'ORSAY**  
3.3 Domaine et patrimoine – location

Le maire précise que le logement situé au-dessus de la boulangerie n'est plus occupé.

Le maire propose de louer le logement à M. Morgan DOUAISI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le logement situé au 9 bis rue Dangé d'Orsay à M. Morgan DOUAISI
- **Précise** que le bail prendra effet au 18 juillet 2016.
- **Fixe** le loyer mensuel à 300,00 €, payable à la trésorerie de Ligueil.
- **Décide** de demander une caution égale au montant d'un mois de loyer à savoir 300,00 €.

**N°2016-36 : PROGRAMME D'ENTRETIEN DES FOSSÉS 2016 – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

1.1 Commande publique – marché public

Le maire indique que trois devis ont été demandés pour le programme d'entretien des fossés 2016 (curage de fossés et travaux de busage) :

Entreprises	Montant TTC
Michel BOUTIN	10 016,52 €
ETS VILLAUMÉ	13 188,30 €
SARL CHÉRIOUX	16 191,60 €

Les travaux programmés sont situés : La Basse-Pommerie, La Basse-Garanderie, Trompe-Grenouille, Le Puits Bérault, La Noirasse, Rue Croix de Paradis, La Ratellière , Rue du Cimetière.

Le maire indique que la commission des chemins s'est réunie le lundi 20 juin et a étudié les devis. La commission propose de retenir le devis de l'entreprise BOUTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BOUTIN d'un montant de 10 016,52 € T.T.C. pour la réalisation des travaux d'entretien des fossés.

### **N°2016-37 : DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N° 27 DIT « COSNIER » APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **3-2 Domaine et patrimoine - aliénation**

Vu la délibération du 26 avril 2016 décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 27 situé au lieudit "Cosnier", en vue de sa cession à M. et Mme Annette et Jean-Marie Berleau, riverains ;

Vu le document d'arpentage établi par le Cabinet Branly-Lacaze, géomètre expert à LOCHES, créant la parcelle C n° 1445 d'une contenance de 109 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'accès aux parcelles des riverains voisins n'est pas affecté par le découpage réalisé par le géomètre ;

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 31 mai au 14 juin 2016 et qu'aucune observation n'a été formulée sur le registre ouvert à cet effet ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la désaffectation partielle du chemin rural n° 27 (parcelle C n° 1445 nouvellement créée d'une contenance de 1 a 09 ca) en vue de sa cession à M. et Mme Annette et Jean-Marie BERLEAU ;
- **Fixe** le prix de vente de la parcelle C n° 1445 à 1 €/m<sup>2</sup>
- **Précise** que les frais inhérents à cette cession sont supportés par les acquéreurs ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ce terrain, et notamment l'acte notarié.

**N°2016-38: VENTE DES ANCIENS RADIATEURS À GAZ AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VILLELOIN-COULANGÉ**

**3-2 Domaine et patrimoine - aliénation**

Le maire indique que dans le cadre des travaux d'isolation des bâtiments scolaires, les radiateurs à gaz vont être remplacés. La commune de Villeloin-Coulangé souhaite racheter à la commune deux radiateurs pour leur école.

Le maire propose de vendre ces radiateurs au prix de 150 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de vente des anciens radiateurs à gaz à 150 € l'unité,
- **Autorise** le maire à vendre deux radiateurs à la commune de Villeloin-Coulangé.

**N°2016-39: DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DES 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

**5.7 Intercommunalité**

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-16 en date du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 en date du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes de Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud,

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) crée une nouvelle communauté de communes par fusion des communautés de communes de Montrésor, Loches Développement, du Grand Ligueillois et de la Touraine du Sud,

Considérant que le projet de fusion des quatre communautés de communes du Sud Touraine est le plus à même de respecter le bassin de vie des habitants du Grand Ligueillois,

Considérant que la fusion des quatre communautés de communes est la plus à même de garantir et de renforcer la cohésion du Sud Touraine,

Considérant que le périmètre territorial du Syndicat Mixte du Pays Touraine Côté Sud est le plus pertinent pour mener à bien les actions de développement économique, d'aménagement du territoire et de développement touristique, déjà engagées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud.

### **N°2016-40: CHOIX DU SIÈGE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DES 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

#### **5.7 Intercommunalité**

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-16 en date du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 en date du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes de Loches Développement, du Grand Ligeillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud,

Vu la délibération approuvant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud,

Considérant que le bâtiment de Loches Développement est le seul en mesure d'accueillir les directions des services du nouvel EPCI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de proposer d'installer le siège du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud dans les locaux actuels de Loches Développement.

## **Questions diverses :**

### **Démission de Mme Langlade**

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Carine Langlade de ses fonctions de conseillère municipale au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Suivi de chantier -Isolation des bâtiments scolaires**

Le maire indique que les travaux de rénovation des bâtiments scolaires vont commencer le 6 juillet.

Les réunions de chantier auront lieu tous les vendredis matin à 10 h (sauf la semaine 28 – la réunion est fixée le mercredi 13 juillet à 10 h).

Les travaux de la cantine et de la salle de motricité seront réalisés de juillet jusqu'au vacances d'octobre. Les travaux de l'ALSH et la garderie seront réalisés en novembre et décembre.

La cantine sera provisoirement installée à la salle des fêtes à la rentrée de septembre.

### **Insolites du Prieuré**

Les Insolites du Prieuré au Louroux se dérouleront le 22 et 23 juillet.

Des stands seront installés sur le site du Festival afin de faire connaître les actions des associations du territoire (le samedi 23 juillet à partir de 14h).

### **Liste de distribution des bulletins**

Le maire indique qu'il faut revoir la liste de distributions des bulletins suite au départ de M. Bezert et Mme Langlade.

La nouvelle liste sera envoyée par mail aux élus.

### **Responsables état des lieux des salles**

Le maire demande si un élu souhaite intégrer la commission qui gère les états des lieux des salles (suite au départ de M.Bezert).

### **Proposition d'implanter un calvaire dans le parc Saint-Martin**

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'association « Les Pèlerins de Saint-Martin ». Elle demande l'autorisation d'implanter, dans le parc Saint-Martin, un calvaire pour marquer l'anniversaire du « jubilé Martinien ». Il

est précisé que tous les frais seront pris en charge par l'association.

L'emplacement du calvaire devra être validé avec la commune.

### **Course cycliste CRAC TOURAINE**

Une course cycliste passe dans la commune le dimanche 4 septembre. Le maire demande si des personnes sont bénévoles pour aider à la circulation.

M. Adam accepte d'être bénévole.

### **Courrier M. Porcher**

Le maire donne lecture du courrier de M. Porcher demandant l'installation d'un abri au cimetière, la réfection des trottoirs et du parking de la salle des fêtes. Une réponse lui sera faite en indiquant que ces projets sont à l'étude.

### **Route départementale n° 50 – entrée de Ligueil**

Madame Joubert indique que le panneau d'entrée d'agglomération en venant de Ligueil gêne la visibilité pour la sortie des véhicules. Elle demande si le panneau peut être déplacé.

Madame Joubert va rédiger un courrier afin que la mairie transmette la demande au STA.

### **Local de stockage du comité des fêtes**

M. Micat indique que le mur du local de stockage du comité des fêtes menace de s'effondrer. Il faut sécuriser les lieux.

Le maire précise que des devis ont été demandés afin de procéder à la réfection du mur. Afin de déterminer le caractère d'urgence des travaux, elle va demander conseil auprès d'un architecte de l'ADAC.

### **Stationnement dangereux Rue Rabelais**

Mme Beauvais indique que des voitures stationnent dans le virage de la rue Rabelais. Cela gêne fortement la circulation.

Les personnes concernées vont être informées. Un marquage jaune sera réalisé pour interdire le stationnement des véhicules.

### **Fête du 14 juillet**

Le CMJ organisera deux jeux pour le 14 juillet.

### **Dépliant visite de l'église**

Mme de Saint-Seine explique qu'un dépliant complémentaire de la visite de l'église a été réalisé, en complément de celui rédigé par l'office de tourisme. Il présente : le tableau L'Ange Gardien, l'harmonium, le joug et les différentes statues présentes dans l'église.

Une réflexion sera à mener avec l'office de tourisme afin de réaliser un nouveau livret de visite de l'église.

*La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 19 juillet 2016 à 20 h.*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 28 juin 2016**

	<b>Délibérations</b>
<b>2016-30</b>	Décision modificative n° 1 – budget principal
<b>2016-31</b>	Emprunt caisse des dépôts – rénovation des bâtiments scolaires
<b>2016-32</b>	Convention pour la visite annuelle des prises incendie avec Veolia
<b>2016-33</b>	Convention pour la mise à disposition d'un desherbeur thermique et d'un desherbeur mécanique avec la ville de Ligueil
<b>2016-34</b>	Convention pour autorisation de passage de canalisation d'évacuation des eaux usées au profit de M. Dallot
<b>2016-35</b>	Contrat de location pour le logement situe 9bis rue Dangé d'Orsay
<b>2016-36</b>	Programme d'entretien des fossés 2016 – choix de l'entreprise
<b>2016-37</b>	Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n° 27 dit « Cosnier » après enquête publique
<b>2016-38</b>	Vente des anciens radiateurs a gaz au profit de la commune de Villeloin-Coulangé
<b>2016-39</b>	Détermination du périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 4 communautés de communes
<b>2016-40</b>	Choix du siège du nouvel EPCI issu de la fusion des 4 communautés de communes

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2016

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	